



MEDISPRING

NOTE D'INFORMATION

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE DE NOUVELLES PARTS COOPERATIVES (UTILISATEUR, CITOYEN, INVESTISSEUR) PAR MEDISPRING SCRL À CONCURRENCE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 5.000.000 EUR.

LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR MEDISPRING SCRL.

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

Cette note d'information est correcte à la date du 31 décembre 2022

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I : Principaux risques propres à l'Émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'Offre concernée.

L'instrument offert est une part de coopérative. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. Le coopérateur est soumis au risque de l'entreprise et peut donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, le coopérateur passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

La part a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement. En contrepartie, la part donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et le coopérateur reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des coopérateurs (voir les Statuts Medispring). La part donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux

La société Medispring développe des logiciels - et principalement le software « Medispring », destinés à gérer les dossiers médicaux des patients et améliorer l'interaction entre les soignants et les patients (application patient, outil de prise de rendez-vous, agenda et outil de coordination de soins ...). Chaque année, l'Institut Maladie Invalidité (INAMI) émet des critères techniques sous la forme d'un cahier de charge. L'INAMI donne son accord pour l'enregistrement du logiciel suite à un examen pratique. Seuls les logiciels qui ont réussi ce test permettent aux utilisateurs de toucher une prime. Sans cet accord, la société souffre d'un désavantage concurrentiel important (limitation des services offerts).

Dans le cas où l'INAMI impose un grand nombre de critères, l'équipe de développement doit se renforcer. Ces obligations fédérales peuvent être revues chaque année. En termes de développements, elles sont prioritaires et peuvent ainsi bousculer l'agenda prévu pour d'autres améliorations. Des répercussions sur les prix en vigueur pour l'achat du logiciel et/ou la maintenance ne sont pas à exclure.

Le logiciel doit rester innovant. C'est la raison pour laquelle la coopérative investit une partie importante de ses revenus dans le développement de nouvelles fonctionnalités innovantes (application patient, intégration de l'intelligence artificielle, outils d'alerte – ex. interactions médicamenteuses - et de monitoring, de reporting et tableau de bord pour les soignants).

La réglementation en termes de gestion des données peut évoluer, et l'état peut décider de centraliser certaines données ou non, ce qui impacte immédiatement le logiciel.

L'arrivée de l'intelligence artificielle va faire évoluer le métier médical, mais constitue toutefois moins un risque pour Medispring qu'une opportunité.

Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions

Medispring ne bénéficie pas de subvention structurelle.

Des accords avec des organismes prêteurs sont toutefois conclus dans le cas où la Coopérative ne parvient pas à s'autofinancer via le capital apporté par les Coopérateurs (achat de parts) et les revenus d'exploitation.

Risques propres à l'émetteur – gouvernance

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de 10 membres. Le mandat de cinq administrateurs arrivait à échéance à l'AGO du 11 juin 2022. Trois de ceux-ci ont été renommés pour une période de 4 ans : les docteurs Marievoet, Haufroid et Vollemaere.

L'Assemblée du 11 juin 2022 a octroyé un mandat au Conseil d'Administration pour la cooptation ultérieure de deux administrateurs, dont la nomination fera l'objet d'une élection définitive par la première Assemblée Générale des actionnaires qui suit la cooptation.

Le CA se réunit environ tous les deux mois. Il est actuellement principalement constitué de médecins fondateurs de la Coopérative, ainsi que du délégué à la gestion journalière de Medispring. Des compétences précises sont requises pour garantir la pérennité de la coopérative ; ainsi, le CA souhaite se doter de conseils professionnels en termes de gestion, de marketing et de communication. La cooptation de deux administrateurs supplémentaires mentionnée précédemment vise précisément à renforcer ces aspects.

Un Comité technique et stratégique, dont un membre au moins doit faire partie du CA, conseille le CA dans ses décisions. Quatre membres du CA en font actuellement partie.

Depuis le début de 2021, les comptes de Medispring scrl sont tenus par une comptable interne. Un commissaire aux comptes est chargé de contrôler et de certifier les comptes annuels.

Medispring travaille également avec des consultants, notamment dans le domaine du développement informatique. Un processus d'internalisation des compétences est en cours depuis 2020 et l'appel à des consultants externes pour le développement informatique est à présent sporadique, et plus du tout structurel. L'équipe Helpdesk est

totale­ment internalisée. Les équipes de Medispring sont renforcées par des responsables externes pour la formation et pour la gestion financière.

Le style de management à suivre a été une interrogation constante dans les premiers mois du lancement de la coopérative, et la réflexion est toujours en cours. Les valeurs fondamentales de bienveillance, solidarité, maîtrise et exploration de la coopérative guident les prises de décision au quotidien, en pleine cohérence avec la vision de Medispring qui est d'œuvrer dans l'unique intérêt du patient et du soignant. Le management actuel aspire à pouvoir mettre en place un modèle de gouvernance participative sur base de l'intelligence collective, et explore diverses pistes concrètes pour ce faire.

Dans un contexte de hiérarchies naturelles et spontanées, les décisions sont prises par les personnes les mieux placées, au cas par cas. Les actions doivent être précédées de sollicitations d'avis et visent toujours la Raison d'Être de l'Organisation. Ainsi, la transparence et la coopération sans compétition sont des valeurs fortes du modèle Opale. Lien 'Reinventing organizations'

http://www.reinventingorganizations.com/uploads/2/1/9/8/21988088/chene_synthese_laloux2014.pdf

Synthèse Laloux

<http://blog.collectiveo.net/organisation-opale>

Gouvernance Opale

Risques liés à l'investissement en parts coopératives

Une acquisition de parts Medispring comporte des risques économiques. Les investisseurs doivent tenir compte de la possibilité de perdre la totalité de leur mise.

Risques liés à la revente des parts coopératives

Conformément aux procédures prévues dans les statuts, tout coopérateur peut se retirer du capital de Medispring (voir en particulier la partie IV de la présente note).

Risques liés aux variations de valeur et aux dividendes futurs

La valeur de remboursement est liée aux comptes annuels de l'exercice social pendant lequel le remboursement est demandé. Les dividendes octroyés dans le passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir et aucune garantie n'est donnée quant aux rendements futurs.

Partie II : Informations concernant l'émetteur

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social	Place de l'Université 16 (4 ^{ème} étage) boîte 16 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Pays d'origine	Société constituée le 31 mai 2018 en Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)
1.3 Numéro d'entreprise	BE 0697 560 553
1.4 Site internet	www.medispring.be
2. Activités de l'émetteur	La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger, la création, édition, commercialisation, implémentation d'outils informatiques, répondant aux exigences des acteurs de santé et dont la coopérative est propriétaire.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	<p>W.Alter (nouvelle dénomination de la Société Wallonne d'Économie Sociale Marchande – anciennement Sowecsom)</p> <p><u>Siège social</u> Avenue Maurice Destenay 3 4000 Liège</p> <p><u>N° d'entreprise</u> : BE 0455.653.441</p> <p>Constituée le 6 juillet 1995 par la S.R.I.W. (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) en collaboration avec le Gouvernement de la Région wallonne, W.Alter a pour mission de financer des projets d'économie sociale en Wallonie.</p> <p>https://www.w-alter.be</p> <p>W.Alter détient au nom et pour compte de la Région wallonne une participation au capital : apport de 300.000 €, avec faculté de retrait.</p>
4. Éventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	W.Alter est également créancier de Medispring à concurrence de 300.000€ ; ce prêt est remboursable en 7 ans (12/2027 - taux de 2%).

5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.

Liste des membres du Conseil d'Administration à la date de publication de cette Note

MARIEVOET Olivier Président
HAUFROID Vincent Secrétaire
VOLLEMAERE Paul Administrateur
RAEVENS Nicolas Administrateur
ROUCOUX François Administrateur
MARCHAND Pierre-Michel Administrateur
BRAGA Silviu Administrateur
FOCAL CONSULTING SRL (représentant permanent : Mr David Frenay), délégué à la gestion journalière de Medispring, Administrateur
PETRE Nathalie, Administratrice
DUBOIS Fanny, Administratrice

5.2 Identité des membres du comité de direction.

Il n'existe plus de comité de direction (décision prise en 2020)

5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.

Mr. David Frenay, représentant permanent de la société Focal Consulting SRL, société chargée de la gestion journalière de Medispring SCRL. Cette nomination a été décidée par le Conseil d'Administration du 18/2/2020, avec effet le 3/03/2020.

6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

Conseil d'Administration

En application des statuts, les mandats des administrateurs et des associés chargés du contrôle sont gratuits. Toutefois en ce qui concerne les administrateurs chargés d'une délégation comportant des prestations spéciales ou permanentes, il peut leur être attribué une rémunération qui ne peut consister en une participation au bénéfice de la société.

Au cours de l'exercice 2021, il n'y a pas eu de prestation rémunérée effectuée par un administrateur. La société liée à un administrateur (Marchand MG – Hubert Néphro SRL) a été chargée d'une mission de conseil en matière de développement de produit. Les honoraires de cette société ont été comptabilisés sur la base d'une rémunération horaire de 80€. Le mandat d'administrateur du CEO (Focal Consulting) est également gratuit. La rémunération pour l'exercice de la fonction de CEO est restée inchangée par rapport à celle qui prévalait avant la nomination de Focal Consulting comme administrateur (5/9/2020).

- Honoraires 2021 SRL MMG - HN : 21.991€

Délégué à la gestion journalière

La rémunération de la SRL Focal Consulting s'élève en 2021 à 169.730€. Il n'existe pas de montant provisionné ou constaté aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

NA

8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.

Aucun conflit d'intérêt entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et au 5 ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

Les Administrateurs attestent leur probité par écrit et de façon individuelle. Ils n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

Par ailleurs, la majorité des membres du Conseil d'Administration a investi dans la société Medispring (le conseil d'administration est composé d'au moins deux tiers de membres désignés parmi les associés garants). Leur participation est cependant limitée (<1%).

9. Identité du commissaire aux comptes.

Le commissaire au compte est la société Ernst and Young Réviseur d'Entreprises SCRL ayant son siège social à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem ; elle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0446334711.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices

Les comptes annuels relatifs au troisième exercice comptable de Medispring (2021) ont été approuvés par l'AGO du 11 juin 2022. Ces comptes annuels ainsi que ceux des exercices précédents sont disponibles sur le site de la Banque Nationale (Centrale des bilans) et sur celui de Medispring (<https://www.medispring.be/documents-officiels.html>).

2. Fonds de roulement net

Le fonds de roulement net au 31/12/2021 (capitaux permanents – actifs immobilisés) est légèrement négatif. Cette constatation semble être un phénomène naturel pour les sociétés actives dans le domaine de l'informatique, au vu du délai entre les importants investissements requis au départ et le retour qui en est attendu. La société reste attentive à financer ses immobilisations (en particulier ses développements) par des instruments financiers à long terme (capitaux / dettes LT). Le plan d'investissement reste cependant ambitieux pour les années 2023 à 2025, ce qui implique une bonne anticipation des besoins de financement.

3.1 Capitaux propres

La partie fixe du capital s'élève à vingt-six mille euros (26 000 €) correspondant aux treize (13) parts sociales «garants» souscrites à la constitution. En sus de celles-ci, 88 parts additionnelles « garants » ont été émises, ce qui donne un total en capital de 202.000€ pour 101 parts « garants ».

La partie variable est essentiellement représentée par les parts sociales Citoyens (1.000 €), Utilisateurs (250 €) et Investisseurs (1.000 €). Elles sont mises en vente au public via la SCRL.

Au 31 décembre 2021, le capital souscrit s'élève à 1.820.250€. Compte tenu des résultats reportés, les capitaux propres s'élèvent à 1.960.731€.

3.2 Endettement

L'endettement financier s'établit à 1.783.543€ (31/12/2021).

Type de crédit	Date d'octroi	Montant de départ	Solde restant dû au 31-12-21	Echéance finale
Crédit amortissable - Belfius	28-10-19	600.000	362.911	30-11-24
Crédit amortissable - ING	01-10-20	600.000	560.986	01-08-26
Crédit amortissable - W.Alter	15-12-20	300.000	259.646	31-12-27
Total		1.500.000	1.183.543	
Crédit remboursable à l'échéance - MMH	28-10-19	200.000	200.000	30-11-24
Crédit remboursable à l'échéance - MMH	30-10-20	400.000	400.000	30-10-23
Total		600.000	600.000	
Grand Total		2.100.000	1.783.543	

Fin 2021, le crédit amortissable octroyé par ING (600.000€) a été prélevé en totalité (contre 450.000€ de prélevé à la fin 2020). La société bénéficie d'une trésorerie positive de 804.272€, reprise à l'actif des comptes. Dans le cadre du rapprochement avec les éditeurs du logiciel Topaz (2020), la société Medispring a reconnu une dette envers Assoss Care de 315.000€ ; ce montant correspond au financement initial, par les Maisons Médicales, du développement du logiciel Topaz (développement non poursuivi par Medispring). Il est remboursable en trois ans et les plans financiers

prévoient une participation au capital de Medispring, par les Maisons Médicales, pour un montant du même ordre.

Comme mentionné précédemment, l'investissement initial important est naturel pour une société de logiciels. L'endettement qui en découle reste sain au vu des ratios financiers. La coopérative opère de manière contrôlée et sa santé financière devrait lui permettre d'effectuer les remboursements des crédits aux échéances prévues.

3.3 Date prévue du break-even. Cette date est basée sur le plan financier établi par le management et qui constitue une projection dépendant de nombreux facteurs, dont la réalisation est incertaine.

Le plan financier prévoit que le break-even sera atteint en 2023 (résultat net positif) ; de nouveaux investissements en développement sont prévus pour les années 2023 à 2025 ; ceux-ci seront majoritairement financés par le résultat opérationnel de Medispring. Le résultat net de 2021 est légèrement négatif, principalement du fait de l'augmentation des amortissements des frais de développement et des importants investissements initiaux en développement prévus dans le plan financier. Ces amortissements continueront à augmenter en 2022 ; leur croissance diminuera à partir de 2023.

3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.

A fin 2021, la valeur comptable est supérieure à la valeur nominale (cf Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts) ; fin 2022, la valeur comptable pourrait être légèrement inférieure à la valeur nominale. Un rattrapage devrait intervenir à partir de 2023 (résultat net positif).

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

L'offre de parts de coopérateur vise les utilisateurs professionnels des logiciels développés par Medispring. Une ristourne pourra être octroyée pour l'acquisition des logiciels de Medispring, dont l'importance variera en fonction du type de part détenue.

1.1 Montant minimal de l'offre	Aucun
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur	250 €
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur	jusqu'au prix total des instruments de placement offerts, soit 5.000.000 €.
2. Prix total des instruments de placement offerts	Montant total maximum de la levée de fonds : 5.000.000 €
3.1 Date d'ouverture de l'offre	20 décembre 2019
3.2 Date de clôture de l'offre	Durant toute la période de souscription, les candidats coopérateurs peuvent souscrire des parts de manière continue, pour autant que le montant maximum de cette Offre de 5.000.000 EUR annuels ne soit pas dépassé.
3.3 Date d'émission des instruments de placement	Les instruments de placement sont émis le jour du paiement de la souscription de chaque investisseur.
4. Droit de vote attaché aux parts	Chaque coopérateur détient une voix à l'AG, quel que soit le nombre de parts ou leur valeur.

Majorités spéciales et quorum de présence

Lorsque les délibérations ont pour objet des modifications aux statuts, ainsi que la dissolution anticipée de la société, sa fusion, sa scission ou l'émission d'obligations, l'assemblée générale ne sera valablement constituée que si l'objet des modifications proposées a été spécialement indiqué dans la convocation, si les associés présents ou représentés représentent au moins la moitié du nombre total des associés et si les associés garants présents ou représentés représentent au moins la

moitié du capital social attaché à l'ensemble des parts sociales «garants».

Si ces deux dernières conditions ne sont pas remplies, une nouvelle convocation aura lieu et la nouvelle assemblée générale délibérera valablement quelle que soit la quotité des associés représentés.

La délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa, sauf les exceptions prévues par la loi, n'est admise que si elle réunit les trois quarts des voix présentes ou représentées.

La délibération portant sur la modification de l'objet social ou du but social de la société n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix présentes ou représentées.

En sus, la délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa, sur la modification de l'objet social ou du but social ou sur la cession ou transformation de parts sociales, n'est admise, que si elle réunit une majorité double. Cette majorité double consiste, d'une part, en une majorité des voix émises par les associés et d'autre part, en une majorité des voix émises par les associés garants. Si la loi ou les statuts prévoient que la décision doit réunir un nombre de voix supérieur à la majorité simple, la double majorité consistera alors, d'une part, en ce nombre pour les voix émises par l'ensemble des associés et d'autre part, en une majorité simple des voix émises par les associés garants.

Articles 31 et 33 - Statuts Medispring

5. Modalités de composition du Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de minimum 6 membres, associés ou non.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple. Le Conseil d'Administration est nécessairement composé d'au moins deux tiers de membres désignés parmi les «associés garants».

La durée du mandat des Administrateurs est fixée à quatre ans. Les mandats sont en tout temps révocables par l'Assemblée Générale.

Article 18 - Statuts Medispring.

6. Frais à charge de l'investisseur

0 €

7. Allocation en cas de souscription

Remboursement des derniers arrivés.

B. Raison de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis

Développements informatiques.

Estimation 2022 et budget 2023 / 2024 des investissements en développement à couvrir (les montants recueillis seront utilisés en combinaison avec le financement externe) :

En €	2022	2023	2024
Invest. :	1.311.540	1.813.123	1.877.956

L'émission de nouvelles parts a donc principalement pour but l'amélioration des produits développés, facteur clé de la croissance des activités de Medispring pour les prochaines années. Le capital social constitue un élément important du financement de ces investissements.

Les acquéreurs de parts Medispring ne visent pas principalement la maximisation de leur profit.

En achetant des parts, les Coopérateurs contribuent d'abord et avant tout à fournir à Medispring les moyens de réaliser sa mission.

Un investissement dans Medispring est donc d'abord un investissement à rendement social.

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

En termes de rentrées pour les années à venir, les estimations sont :

En €	2022	2023	2024
Capital (souscription) :	33.000	240.000	340.000
Résult. exploitation (Ebitda) :	1.186.640	1.621.640	1.997.783

3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré

En 2021, Medispring a négocié un financement pour le développement d'un module software spécifique (agenda/application patient). Ce financement sera intégré dans les comptes clôturés au 31/12/2022 :

- Crédit amortissable en 5 ans de 200 000 € (taux de 0,98%)
- Crédit amortissable en 8 ans de 165 000 € (taux de 2%)

L'ensemble de ces moyens, ajoutés aux souscriptions en capital et au résultat d'exploitation, devraient permettre à la société de réaliser les investissements budgétés. Le Conseil d'Administration a opté en 2022 pour un plan d'investissement important, qui implique un réaménagement des prêts en cours. La société étudie également l'acquisition d'un bâtiment, dont le financement, le cas échéant, sera organisé de manière spécifique.

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Parts sociales d'une coopérative
2.1 Devise des instruments de placement	Euro
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts U – Utilisateurs Parts C – Citoyennes Parts G – Garants Parts I – Investisseurs Institutionnels ou Qualifiés Les parts sociales garants sont détenues exclusivement par des personnes physiques. Chaque associé garant détient une seule part « Garants » (Part G).
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	Parts U – Utilisateurs : 250 € Parts C – Citoyennes : 1.000 € Parts G – Garants : 2.000 € Parts I – Investisseurs Instit. ou Qualifiés : 1.000 €
2.4 Valeur comptable de la part au 31 décembre 2021	La Coopérative a été créée le 31/05/2018. Au 31/12/2021, les valeurs comptables sont les suivantes : Parts U – Utilisateurs : 269€ (V.N. 250€) Parts C – Citoyennes : 1.077€ (V.N 1.000€) Parts G – Garants : 2.154€ (V.N 2.000€) Parts I – Invest. Instit. : 1.077€ (V.N 1.000€) Le résultat net 2021 est légèrement négatif (-49.730€), principalement du fait de l'augmentation des amortissements des frais de développement (activation et amortissement de ceux-ci en ligne avec la règle d'évaluation décrite en annexe aux comptes annuels). La valeur comptable des parts est attendue en légère baisse en 2022 du fait des pertes budgétisées. Elle devrait cependant rester proche de la valeur de souscription (légèrement inférieure) avant un rattrapage en 2023 et 2024, qui constitue l'horizon du plan financier actuel. En cas de remboursement, un précompte mobilier de 30% est retenu à la source sur la plus-value éventuelle.

2.5 Risque de fluctuation du prix du titre	Oui, le prix du titre est susceptible de fluctuer. Il est revu au terme de chaque exercice comptable. Le remboursement éventuel des parts se fera au prix de la valeur comptable.
2.6 Plus-value	Les statuts ne fixent aucune limite en terme de plus-value de la part.
3. Modalités de remboursement	L'associé démissionnaire ou exclu a uniquement droit au remboursement de sa part sociale, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice social pendant lequel la démission a été donnée, la réduction de part demandée, la déchéance ou l'exclusion prononcée. Tout associé ne peut démissionner que dans les six premiers mois de l'exercice social. Sa demande de démission n'aura d'effet, une fois acceptée par le conseil d'administration, qu'au début de l'exercice social suivant celui au cours duquel elle a été introduite valablement. Le paiement aura lieu en espèces après l'écoulement d'un délai d'une année prenant cours à la date de sa démission ou de son exclusion. Articles 14 et 16 - Statuts Medispring
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	En cas d'insolvabilité, le remboursement des parts se situe au dernier rang dans la structure du capital.
5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement	<u>a) Cessions entre vifs</u> Les parts sociales «garants» sont cessibles librement entre vifs à un autre associé garant. Les parts sociales «garants» peuvent être cédées ou transmises à des tiers, à condition que ceux-ci remplissent les conditions d'admission requises par les statuts et ce, à peine de nullité. Elles deviennent alors des parts sociales «ordinaires». <u>b) Transmissions pour cause de mort</u> En cas de décès de toute personne physique détentrice de parts représentatives du capital de la société, les parts seront transmises sans agrément, à ses héritiers légaux ou testamentaires, en dérogation à l'article 13 des statuts. Les héritiers légaux et testamentaires ne pourront souscrire à des augmentations de capital ou recevoir des parts en cession, autrement que pour cause de mort, qu'après leur admission comme coopérateurs par le conseil d'administration. Les héritiers légaux ou testamentaires sauf s'ils

détenaient préalablement des parts sociales «garants» sont réputés être «associés ordinaires».

c) Sanctions

La contravention aux dispositions qui précèdent entraînera l'annulation de la cession litigieuse, sans préjudice de tous dommages et intérêts destinés à réparer le préjudice subi.

d) Catégories

Le transfert d'une part à un associé d'une autre catégorie implique la transformation de ladite part en part de la catégorie du cessionnaire. Une part sociale «garant» vaut huit parts sociales «utilisateurs» ou deux parts sociales «investisseurs» ou «citoyennes».

Article 9 - Statuts Medispring

6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.

NA

7. Politique de dividende

Le dividende octroyé aux associés sur les parts du capital social ne peut dépasser 6% de la valeur nominale (=montant investi) des parts sociales après retenue du précompte mobilier.

La structure a l'intention de distribuer des dividendes à partir du moment où les finances le permettront, en sachant que de nombreux facteurs conjoncturels et incertains impacteront la situation financière de Medispring SCRL.

Toute distribution de dividendes est soumise au vote des coopérateurs en AG.

8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende

A déterminer par l'AG suite à la décision de distribuer des dividendes.

B. Droit de révocation

Article 15 de la loi du 11 JUILLET 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés :

En cas d'offre au public d'instruments de placement, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter les instruments de placement ou d'y souscrire avant que le supplément ne soit publié ont le droit de révoquer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, à condition que le fait nouveau, l'erreur ou l'inexactitude visé à l'alinéa 1er soit antérieur à la clôture définitive de l'offre au public et à la livraison des instruments de placement, si cet événement intervient plus tôt.

Ce droit de révocation prend fin le 5 avril 2023.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité

Exonération sur les dividendes

Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes.

Pour les revenus de l'année 2021 (exercice d'imposition 2022), les dividendes sur les parts souscrites par une personne physique peuvent donner lieu à une récupération de 240 € maximum de précompte mobilier, correspondant à un maximum de 800€ de dividendes (800€ x 30 %).

Une exonération d'impôt pour les dividendes a été créée afin d'encourager les citoyens à investir directement dans des sociétés. Il s'agit d'une exonération à l'impôt des personnes physiques, et non d'une exonération du précompte mobilier.

https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/exon%C3%A9ration-des-dividendes#q2

Tax Shelter

Sur le plan fiscal, Medispring scrl est une petite société, c'est-à-dire, une société dotée de la personnalité juridique qui ne dépasse pas plus d'un des critères suivants :

- Nombre de travailleurs occupés, en moyenne annuelle : 50 ;
- Chiffre d'affaires annuel, hors TVA : 9.000.000 EUR ;
- Total du bilan : 4.500.000 EUR.

Le taux de réduction d'impôt applicable pour le tax shelter est donc de 30 %. Le bénéfice du tax shelter est accordé aux coopérateurs qui ont pris des parts en personne physique jusqu'à ce que la société ait perçu un montant d'apport de 250.000 € de capital. Ce montant a été atteint en date du 5 juillet 2018. Pour plus d'informations, voir la circulaire 2020/C/75 sur la réduction Tax shelter pour des entreprises (sociétés) qui débutent.

Plainte concernant le produit financier

En cas de plainte ou de question, veuillez-vous adresser à :
Medispring SCRL
Place de l'Université 16/4 boîte 16 à 1348 Ottignies-LLN, Belgique
Par email : contact@medispring.be

Si vous n'obtenez pas satisfaction, le service de Médiation des Consommateurs est disponible par téléphone (02 702 52 20), par email à contact@mediationconsommateur.be ou par écrit North Gate II Boulevard du Roi Albert II 8 Boîte 1, 1000 Bruxelles.

ANNEXE COMPTES ANNUELS MEDISPRING scrI

xxxx-xxxxxxx	0697560553	2021	EUR	22.18.16	m81-f	xx/xx/xxxx	23		A-app 1
--------------	------------	------	-----	----------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNEES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **MédiSPRING**

Forme juridique : Société Coopérative à responsabilité limitée

Adresse : Rue du Stierlinsart

N° : 41

Boîte :

Code postal : 5070

Commune : Fosses-la-Ville

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet : www.medispring.be

Adresse e-mail : contact@medispring.be

Numéro d'entreprise

0697.560.553

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

01-06-2018

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

11-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SAUVAGE Didier

Rue du Petchy 41A
6280 Gerpinnes

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-01

Fin de mandat : 2022-06-11

Administrateur

DUBOIS Fanny

Boulevard du Roi Albert II 43/7
1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-12

Fin de mandat : 2025-06-14

Administrateur

ROUCOUX François

Place du Vierly 22
5100 Jambes (Namur)

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-12-17

Fin de mandat : 2023-12-01

Administrateur

PETRE Nathalie

Rue de la couronne 4
6210 Villers-Perwin

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-12

Fin de mandat : 2025-06-14

Administrateur

RAEVENS Nicolas

Tienne-Jean-Pierre 2A
5150 Floreffe

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-12-17

Fin de mandat : 2023-12-01

Administrateur

MARIEVOET Olivier

Rue des Hauts Droits 86
6280 Gerpinnes

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-01

Fin de mandat : 2022-06-11

Administrateur

VOLLEMAERE Paul

Rue des Fleuristes 21
1082 Berchem-Sainte-Agathe

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-01

Fin de mandat : 2022-06-11

Administrateur

MASSCHELEYN Pierre

Rue Marcel-Warnier 22
5070 Fosses-la-Ville

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-01

Fin de mandat : 2022-06-11

Administrateur

MARCHAND Pierre-Michel

Rue des Déportés 16
5150 Floreffe

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-12-17

Fin de mandat : 2023-12-01

Administrateur

BRAGA Silviu

Manderfeld 97
4760 Bullange
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-05

Fin de mandat : 2024-06-08

Administrateur

HAUFROID Vincent

Rue Profondrieux 39
6142 Leernes
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-01

Fin de mandat : 2022-06-11

Administrateur

Focal Consulting

0734662162
Route de Hannut 236
5021 Boninne
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-05

Fin de mandat : 2024-06-08

Administrateur - CEO

Représenté directement ou indirectement par :

FRENAY DAVID
Route de Hannut 236
5021 Boninne
BELGIQUE

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160)

BE 0446.334.711
Rue des Guillemins 129 Boîte 3
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-11-04

Fin de mandat : 2022-06-11

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

MOREAU Marie-Laure (A01729)

Avenue des Melezes 25
4121 Neuville-en-Condroz
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.624.455	3.342.180
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	3.596.052	3.307.889
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	18.301	24.189
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	18.301	24.189
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	10.102	10.102
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.287.700	983.814
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	434.910	196.717
Créances commerciales		40	434.910	162.493
Autres créances		41		34.224
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	804.272	771.664
Comptes de régularisation		490/1	48.518	15.433
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.912.155	4.325.995

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.960.731	1.782.531
Apport		10/11	1.820.250	1.591.000
Disponible		110	1.794.250	1.565.000
Indisponible		111	26.000	26.000
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	12.343	12.343
Réserves indisponibles		130/1	12.343	12.343
Réserves statutairement indisponibles		1311	12.343	12.343
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	128.138	179.187
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	2.951.424	2.543.464
Dettes à plus d'un an	6.3	17	1.609.515	1.843.306
Dettes financières		170/4	1.504.515	1.633.306
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	686.029	773.659
Autres emprunts		174/0	818.486	859.646
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	105.000	210.000
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	972.825	581.563
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	279.028	198.630
Dettes financières		43	210.000	105.000
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	210.000	105.000
Dettes commerciales		44	358.866	173.998
Fournisseurs		440/4	358.866	173.998
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	108.723	72.263
Impôts		450/3	3.352	
Rémunérations et charges sociales		454/9	105.371	72.263
Autres dettes		47/48	16.208	31.672
Comptes de régularisation		492/3	369.084	118.595
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.912.155	4.325.995

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	1.435.434	828.947
Dont: produits d'exploitation non récurrents		78A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		80/81		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	82	397.039	213.042
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		830	1.022.316	635.954
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	831/4	25.205	19.833
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	835/8		
Autres charges d'exploitation		840/8	1.715	411
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	849		
Charges d'exploitation non récurrentes		88A	6.746	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-17.587	-40.292
Produits financiers				
		6.4 75/78B	273	267
Produits financiers récurrents		75	273	267
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		78B		
Charges financières				
		6.4 85/88B	32.384	15.297
Charges financières récurrentes		85	32.384	15.297
Charges financières non récurrentes		88B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-49.698	-55.323
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		880		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	87/77	32	16
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-49.730	-55.339
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		889		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-49.730	-55.339

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)(-)	129.457	179.187
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	(9905) -49.730	-55.339
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-)	14P 179.187	234.526
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	891/2		
à l'apport	801		
à la réserve légale	8020		
aux autres réserves	8021		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-)	128.138	179.187
Intervention des associés dans la perte	704		
Bénéfice à distribuer	804/7	1.319	
Rémunération de l'apport	804	1.319	
Administrateurs ou gérants	805		
Travailleurs	806		
Autres allocataires	807		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8050P	XXXXXXXXXX	4.186.793
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	1.299.494	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	5.486.287	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8129P	XXXXXXXXXX	878.905
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	1.011.330	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1.890.235	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	<u>3.596.052</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	44.796
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8109	5.098	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	49.894	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	10.986	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	31.593	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	18.301	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	10.102
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8385		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8385		
Autres mutations	(+)(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	10.102	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	10.102	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 279.028

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 1.564.070

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 45.445

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

9081

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

9082

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

362.911

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	12,2	7,2
76		
(76A)		
(76B)		
66	6.746	
(66A)	6.746	
(66B)		
6502		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ
POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour
sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	600.000
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

91812

Montant de l'inscription

91822

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91832

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91812	
91822	
91832	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS****Description succincte****Mesures prises pour en couvrir la charge**

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
0204	
0205	
0500	
0501	
0502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

EY Réviseurs d'entreprises

Exercice
10.024

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés.

Actifs immobilisés

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais d'augmentation du capital qui sont portés à l'actif. Amortissement en 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle qui ait été réévaluée durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice (hors frais de développement et clientèle): 25 - 33 %.

Clientèle : amortissement en 7 ans, basé sur la meilleure estimation de la durée de vie.

Pour les frais de développement, les amortissements relatifs aux acquisitions de l'année sont calculés à partir du 1er jour de l'exercice comptable suit celui des acquisitions, en 4 ans (25%)

Immobilisations corporelles

Il n'y a pas d'immobilisation corporelle qui ait été réévaluée durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice

Installations, machines et outillage : 20 - 33 %

Mobilier et matériel de bureau : 10 - 33 %

Matériel roulant : 25 - 33 %

Autres immobilisations corporelles : 10 - 33 %

Les amortissements relatifs aux acquisitions de l'année sont calculés prorata temporis.

Stocks

Marchandises : Évalués au FMP

Les articles sérialisés sont évalués à leur prix individuel

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont comptabilisés de la même façon que les participations et autres titres de portefeuille. Les titres cotés en bourse ou négociés en vente publique sont en principe évalués au cours de bourse pour autant que leur marché soit significatif. Si ces titres sont non cotés ou que leur marché est jugé non significatif, ils sont estimés par rapport à l'actif net comptable.

Créances à plus d'un an et à un an au plus, valeurs disponibles

Elles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles font l'objet d'une réduction de valeur appropriée.

Provisions pour risques et charges

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine les provisions antérieurement constituées ou à constituer. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

À la clôture de chaque exercice, les charges à reporter ou à imputer et les produits acquis ou à reporter sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties en € à un taux de change moyen voisin du taux de change en vigueur au moment où la transaction s'est déroulée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date du bilan sont convertis en € au cours du change des devises étrangères en vigueur à cette date. Tous les profits et pertes de change résultant de cette conversion et du règlement des transactions sont constatés dans le compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires, libellés en devises étrangères et comptabilisés à leur coût historique, sont convertis en € au cours du change des devises étrangères en vigueur à la date de la transaction.

Droits et engagements

En ce qui concerne les montants repris, ceux-ci sont relatifs à une inscription au bénéfice de la banque Belfius.

Une annexe vierge est à comprendre comme " néant ".

La société ne doit pas faire de rapport de gestion. Les petites sociétés non cotées doivent cependant reprendre la justification visée à l'article 3:6, § 1er, 6°, dans l'annexe aux comptes annuels.

Application des règles comptables de continuité

Le compte de résultats de la société présente une perte nette deux exercices successivement : (45.434€) en 2020 et (49.730€) en 2021. En conséquence de quoi, la société doit justifier de l'application des règles comptables de continuité.

Justification

La société Medispring est une jeune société, créée en juin 2018. Elle a pour objectif le développement et la commercialisation d'une application de Dossier Médical Informatisé pour les soignants. L'effort de développement a donc été - et reste - très important. Les investissements annuels sont de l'ordre de 1,3 million€, et le plan financier prévoit un break-even après 2023 (résultat net positif). Le résultat opérationnel (avant amortissements) devrait alors couvrir les investissements structurels en développement, ce qui constitue un des objectifs financiers principaux. Si le résultat net 2021 est négatif (comme en 2020), c'est principalement du fait de l'augmentation des amortissements des frais de développement. Ces amortissements continueront encore à augmenter en 2022, puis ils devraient se stabiliser. Il est également à observer que le résultat reporté reste positif, à 128.138€, et que les fonds propres de la société sont élevés, à 1.960.732€. Les pertes des deux exercices ne représentent donc pas un problème particulier.

Événements importants survenus après la clôture

Il n'y a pas d'événement survenu après la clôture qui soit susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société. Il est à noter que Medispring a obtenu, au début de 2022, le financement d'un développement spécifique. Un emprunt de 200.000€ auprès de Belfius et un second de 165.000€ auprès de Novallia ont été obtenus à cette fin.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (RUBRIQUES 45 ET 178/9 DU PASSIF)

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

**MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS
OU INSTITUTIONS PUBLICS**

Codes	Exercice
9072	315
9076	0
9078	0

RAPPORT DE GESTION

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	11,7	1	12,2	7,2
101	19.132	1.010	20.142	12.145
102			785.368	355.046

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire
 Femmes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
 Employés
 Ouvriers
 Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	12	1	12,5
110	12	1	12,5
111			
112			
113			
120	9		9
1200			
1201	1		1
1202	1		1
1203	7		7
121	3	1	3,5
1210			
1211			
1212	2		2
1213	1	1	1,5
130			
134	12	1	12,5
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			
205	7	3	8,6
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	8	2	9,1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	